Commune de **THOIRY**
(Département de la Savoie - 73)

Plan Local d'Urbanisme

3.3 Document graphique

Zoom sur le col des Prés

Plan Local d'Urbanisme approuvé le :	Vu pour être annexé à la délibération approuvant le projet de modification N°1 en date du :
10 Janvier 2005	**19 Juin 2015** Le Maire :

Plan de Zonage	*Edition de Juin 2015*
Extrait du Plan Cadastral	*Echelle 1 / 2500*

Dossier d'approbation réalisé par :

AUA Architecture
68, Rue Sommeiller - 73 000 CHAMBERY
Tel : 04 79 33 75 33

Dossier de modification N°1 réalisé par:

Atelier BOa, Urbanisme et environnement
Aménagements urbains, études environnementales

Parc d'activités de Côte Rousse
160, rue Jacques Cartier - 73 000 CHAMBERY
Tel : 04 79 70 50 64 - Fax du PA Côte Rousse : 04 79 85 40 15
Courriel : atelier.boa@wanadoo.fr

U ZONES URBAINES — Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter

Zone Ua Zones de constructions anciennes, réservées à l'habitat ainsi qu'aux équipements, services et activités compatibles avec cette destination

Zone Ud Zones réservées à l'habitat individuel, ainsi qu'aux équipements, services et activités compatibles avec cette destination

Zone Ue Zones réservées à des activités économiques

AU ZONES A URBANISER — Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation

Zone AU Urbanisable après renforcement des réseaux et modification du PLU

Zone AUa Destinée à recevoir des habitations de type individuel, intermédiaire, et collectif, ainsi que des équipements, services et activités compatibles avec cette destination.

Zone AUd Destinée à recevoir des habitations de type individuel ainsi que des équipements, services et activités compatibles avec cette destination.

A ZONES AGRICOLES — Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles .

Secteur Ah Zones humides

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :
- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit de leur caractère d'espaces naturels.

Secteur Na Alpage du col des Prés

Secteur Nh Zones humides

Secteur Np Périmètres de protection rapprochés de captages

Secteur Nu Secteur où seule l'évolution du bâti existant est autorisée

Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts, au titre de l'article L123-1-5-V

Secteur où a été définie une part minimum de logements sociaux dans le respect des objectifs de mixité sociale, au titre de l'article L123-1-5-II du code de l'urbanisme

Limites de zones

Accès imposé

Siège d'exploitation

RISQUES NATURELS

La commune de Thoiry est couverte par un P.P.R.I., annexé au PLU. Le P.P.R.I. préconise de conserver les couloirs d'écoulement le long des cours d'eau. "Afin de préserver les capacités d'écoulement et d'auto-régulation des cours d'eau (hydrauliques et écologiques), sont interdits toute construction nouvelle ou remblai (ou installations particulières) dans un couloir de 10 m de large de part et d'autre des berges des cours d'eau."

PERMIS DE DEMOLIR

Dans un soucis de préservation du patrimoine, le permis de démolir est imposé dans les zones Ua et Ud du PLU.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

INDEX	DESIGNATION DE L'OPERATION	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE	ZONE DE RESERVATION
ER 2	Aménagement de route (Les Chavonnières)	Commune de THOIRY	Ua
ER 3	Extension du cimetière	Commune de THOIRY	A
ER 5	Desserte zone AUd	Commune de THOIRY	Aud
ER 7	Stationnement (Thomirans)	Commune de THOIRY	Ua
ER 8	Stationnement (La Nogère)	Commune de THOIRY	Ua